Au vu des mesures annoncées hier soir, les agents ne doivent pas se rendre au travail. Cependant, un certain nombre de nos missions sont prioritaires pour l' état. Chaque chef de service à du vous faire remplir une fiche avec les coordonnées personnelles.

Pour pouvoir venir au bureau pour travailler sur une mission prioritaire, le chef de service DOIT adresser à l'agent une attestation que l'agent devra prendre pour circuler avec son attestation sur l'honneur. Vous NE DEVEZ PAS vous déplacer sans ces 2 attestations. Si on vous demande de venir mais que vous êtes empêché-et pour cause de garde malade, garde enfants, il faut avertir votre chef de service. Si vous êtes malade, il faut appeler votre médecin traitant pour avoir un arrêt de travail par consultation téléphonique. La question du jour de carence appliqué aux fonctionnaires d'état est à nouveau à l'étude.

Donc, restez chez vous sauf document du chef de service. (si pas d'imprimante chez soi, montrer le courriel aux autorité en cas de contrôle, puis imprimer au bureau). Au moindre soucis lors d'un déplacement pour ce rendre au travail, il faut avertir les RH.

Tout le monde peut accéder à Ulysse 72 en passant par le portail dgfip. Mettre son identifiant (prénom. Nom) et son mot de passe de boîte mail.

Pour l'instant aucun agents du 72 n'a déclaré être positif au covid 19.

Colonne de droite publique: En direct des sections
Public: COVID-19

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank